



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-016-2017-10

PUBLIÉ LE 13 OCTOBRE 2017

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2017-10-11-012 - A R R Ê T É N° 17-1420 Modifiant l'arrêté n°17-1028 du 7 juillet 2017 désignant la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France XI » (3 pages)

Page 3

IDF-2017-10-11-013 - Arrêté n°17-1421 Arrêté modifiant l'arrêté n°17-248 du 3 février 2017 fixant la liste des membres du Conseil Territorial de Santé du Val d'Oise (6 pages)

Page 7

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

IDF-2017-10-12-038 - ARRÊTÉ accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles à Madame THOMAS Carole à MAISONCELLES EN BRIE au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles (2 pages)

Page 14

IDF-2017-10-12-037 - ARRÊTÉ accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles à Monsieur DESERT Laurent au sein de la SCEA TLG à CHEVRU au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles (2 pages)

Page 17

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2017-10-11-011 - Arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2017-08-25-002 portant nomination des membres de la commission consultative économique unique pour les aérodrômes de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly (4 pages)

Page 20

Agence régionale de santé

IDF-2017-10-11-012

A R R Ê T É N° 17-1420

Modifiant l'arrêté n°17-1028 du 7 juillet 2017 désignant la
nouvelle composition
du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France XI
»

A R R Ê T É N° 17-1420

Modifiant l'arrêté n°17-1028 du 7 juillet 2017 désignant la nouvelle composition
du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France XI »

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 17 août 2015;
- VU** l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France IX », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** la lettre de candidature de Monsieur Léon LOISEAU en remplacement de Madame Anna ZIELINSKA au titre des Personnes qualifiées en raison de leur compétence à l'égard des questions éthiques au sein du deuxième collège

ARTICLE 1^{er} : Est désigné

- en tant que suppléant : Monsieur Léon LOISEAU, au sein du second collège
La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France XI » est désormais fixée comme figurant en annexe.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France XI ».

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 11 octobre 2017

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

ANNEXE

<u>PREMIER COLLEGE</u>			
4 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de sa compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.			
<u>Titulaires :</u> Sabine de la PORTE Agnès GUIBERT-VERGNES Kolia MILOJEVIC Dr Didier ARMENGAUD		<u>Suppléants :</u> A désigner Dr Cathy BITOUN Julie FORT A désigner	
Chercheur Biostatisticien Biostatisticien Pédiatre		Médecin Sage-Femme	
Médecin généraliste			
<u>Titulaire :</u> Dr Gérard LOEB		<u>Suppléante :</u> Ariane QUEFFELEC	
Pharmacien hospitalier			
<u>Titulaire :</u> Annie DURAND		<u>Suppléante :</u> Marie DESLANDRE	
Infirmier(e)			
<u>Titulaire :</u> A désigner		<u>Suppléante :</u> A désigner	
<u>DEUXIEME COLLEGE</u>			
Personne qualifiée en raison de sa compétence à l'égard des questions éthiques			
<u>Titulaire :</u> Christine STOUFFLET		<u>Suppléant :</u> Léon LOISEAU	
Psychologue			
<u>Titulaire :</u> Michèle CATZ		<u>Suppléante :</u> Elisabeth DOYON	
Travailleur social			
<u>Titulaire :</u> A désigner		<u>Suppléant :</u> A désigner	
Deux personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique			
<u>Titulaires :</u> Olivier LANTRES Jean-François LAIGNEAU		<u>Suppléants :</u> Trisha CLOSTERMANN A désigner	
Deux représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé			
<u>Titulaires :</u> Christine GHESTEM Odile LACHAUD		<u>Suppléants :</u> Nicole TAVERNY A désigner	
Association des familles du Vésinet (AFV) UDAF 78		Association des familles du Vésinet (AFV)	

Agence régionale de santé

IDF-2017-10-11-013

Arrêté n°17-1421

Arrêté modifiant l'arrêté n°17-248 du 3 février 2017 fixant
la liste des membres du Conseil Territorial de Santé du Val
d'Oise

Arrêté n°17-1421

Arrêté modifiant l'arrêté n°17-248 du 3 février 2017 fixant la liste des membres du Conseil Territorial de Santé du Val d'Oise

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé et le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret du 1er juillet 2015 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu l'arrêté n°16-1224 relatif à la délimitation du périmètre des territoires de démocratie sanitaire de la Région Ile-de-France du 18 octobre 2016

Vu l'Arrêté n°17-248 du 3 février 2017 fixant la liste des membres du Conseil Territorial de Santé du Val d'Oise

ARRETE

Article 1 : Le Conseil Territorial de santé est composée de 50 membres au plus.

Article 2 : La durée du mandat des membres du Conseil Territorial est de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 3 : Le Conseil Territorial de santé est modifié comme suit :

1. Pour le collège des professionnels et offreurs des services de santé :

⇒ a) Pour les représentants des établissements de santé :

Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires :

Titulaires	Suppléants
Madame Segolène BENHAMOU (FHP)	Monsieur Jean-Yves CAILLAUD (FHP)
Monsieur Renaud COUPRY (FEHAP)	Monsieur Christian MARTINSEGUR (FEHAP)
Monsieur Alexandre AUBERT (FHF)	Monsieur Renaud PELLE (APHP)

Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Mounsséf OUDRHIRI (FEHAP)	Docteur Charles FATTAL (FEHAP)
Docteur Karim LACHGAR (FHF)	Docteur Fabien CARTRY (FEHAP)
Docteur Roland JAEGER (Hospitalisation privée)	

⇒ b) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

Au titre des personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Madame Laurence DELMAR (SYNERPA)	Madame Sylvie LE MEUR (FEHAP)
Madame Murielle HENRY (URIOPSS IDF)	Madame Corinne GODEL (FHF)
Monsieur Hugues GOB (NEXEM)	Monsieur Alberto SERRANO (URIOPSS IDF)
Monsieur François PARMENTIER (FEHAP)	Monsieur Laurent BILLARD (URIOPSS IDF)
Monsieur Julien CORFA (UNA IDF)	Monsieur Eric LE DOUAIRON (SYNERPA)

⇒ c) Pour les représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Gérard MESURE (Fédération addiction IDF Emergence)	Monsieur Philippe HATCHUEL (Fédération addiction IDF Dune)
Madame Delphine COURTECUISSÉ (Education Nationale)	Madame Sophie DESMURS (Education Nationale)
Madame Kahina TAIB (Mission Locale Val d'Oise E)	Madame Marie-Odile DOLIVET Association Charles Peguy «A l'Ecoute»

⇒ d) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux :

Au titre des médecins libéraux (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Docteur Bijane OROUDJI (<i>URPS Médecins</i>)	Docteur Francis MIQUEL (<i>URPS Médecins</i>)
Docteur Patrick SIMONELLI (<i>URPS Médecins</i>)	Docteur Serge LARCHER (<i>URPS Médecins</i>)
Docteur Marie Hélène DELMOTTE (<i>URPS Médecins</i>)	Docteur Claude GERNEZ (<i>URPS Médecins</i>)

Au titre des autres professionnels de santé (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Madame Muriel AMMAMOU (<i>URPS Pharmaciens</i>)	
Madame Christine EHRMANN BODARD (<i>URPS Masseurs kinésithérapeutes</i>)	Madame Christiane KOSACZ (<i>URPS IDE</i>)
Monsieur Georges NOACHOVITCH (<i>URPS Chirurgien dentistes</i>)	Madame Isabelle MARQUE (<i>URPS Orthophonistes</i>)

⇒ e) Pour les représentants des internes en médecine :

Titulaires	Suppléants
Madame Isabelle RIOM (<i>SRP IMG</i>)	Monsieur Nicolas PEROLAT (<i>SIHP</i>)

⇒ f) Pour les représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

Au titre des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

Au titre des centres de santé :

Titulaires	Suppléants
Docteur Samia TAHRAOUI (<i>centre municipal de santé de Goussainville</i>) en remplacement du Dr Guirec LOYER	Madame Agnès LACROIX (<i>CMS Fernand Goulène et Irène Lézine Argenteuil</i>)

Au titre des maisons de santé et pôles de santé :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Philippe BOISNAULT (<i>FEMASIF</i>)	

Au titre des réseaux de santé :

Titulaires	Suppléants
Docteur Philippe BABADJIAN (<i>Réseau AGVMRS</i>)	Docteur Philippe TAURAND (<i>Réseau AGVMRS</i>)

Au titre des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires :

Titulaires	Suppléants

Au titre des communautés psychiatriques de territoire :

Titulaires	Suppléants

⇒ f) Pour les représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Lilan PARENT (<i>FNEHAD</i>)	Madame Narimane LACHGAR (<i>FNEHAD</i>)

⇒ g) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Patricia ESCOBEDO (<i>CROM IDF</i>)	Docteur Catherine CAMPINOS (<i>CROM IDF</i>)

2. Pour le collège des usagers et associations d'usagers :

a) Au titre des associations agréées :

Titulaires	Suppléants
Dominique CARAGE (<i>UNAFAM 95</i>)	Madame Marie Thérèse MAURY (<i>UNAFAM 95</i>)
Monsieur Jean-Claude DERETZ (<i>Ligue contre le cancer</i>)	Madame Agnes ROUSSEAU (<i>Ligue contre le cancer</i>)
Madame Marie Claude LAHELLEC (<i>AFD 95</i>)	Monsieur Peter BERNARD WENDT (<i>ILCO 95</i>)
Madame Danièle PHELIZON (<i>UDAF 95</i>)	Madame Marie-Claude BOISMARTEL (UDAF 95)
Madame Michèle DEFROMONT (<i>Jalmarv 95</i>)	Monsieur Alain RICHARDOT (INDECOSA CGT 95)
Madame Anne PRADEILLES (<i>France Alzheimer 95</i>)	

b) Au titre des associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Yves EUDELIN (<i>ARIMC/Cap Devant</i>)	Madame Christiane KENZINGER (<i>ARIMC/Cap Devant</i>)
Monsieur Patrick MARIEN (<i>APAJH 95</i>)	Monsieur Michel TYRE (<i>APAJH 95</i>)

c) Au titre des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Marc TAQUET (<i>Union Syndicale des retraités CGT</i>)	Monsieur Jean-Marc POLLARIS (<i>Union Syndicale des retraités CGT</i>)
Monsieur François PERINELLE	

3. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :

⇒ a) Pour les conseillers régionaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Florence PORTELLI (Conseil Régional IDF)	Monsieur Benoit JIMENEZ (Conseil Régional IDF)

⇒ b) Pour les représentants des conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Philippe METEZEAU (Conseil Départemental du 95)	Madame Aurore JACOB (Conseil Départemental du 95)

⇒ c) Pour les représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
Madame Florence FORTIER (Conseil Départemental du 95)	

⇒ d) Pour les représentants des communautés:

Titulaires	Suppléants
Madame Françoise COURTIN (Cergy-Pontoise Agglomération)	

⇒ e) Pour les représentants des communes :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Sébastien MEURANT (Maire de Saint Leu la Forêt-AMF)	Monsieur Jean Pierre MULLER (Maire de Magny en Vexin)
Monsieur Marc GIROUD (Maire de Vallangoujard)	Madame Christiane AKNOUCHE (Maire de Baillet en France)

4. Pour le collège des représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale :

⇒ a) Pour les représentants de l'Etat :

Titulaires	Suppléants
Madame Anne SCHIRRER (DDCS 95)	Madame Fabienne HIEGEL (Préfecture 95)

⇒ b) Pour les représentants des organismes de Sécurité Sociale :

Titulaires	Suppléants
Madame Marion VAN WONTERGHEM (CPAM 95)	Docteur Georgette EMMANUEL-POINCELOT (ERSM)
Monsieur Jean Michel POUS (CAF)	Madame Jacqueline LEVY (CNAVTS)

5. Pour le collège des personnalités qualifiées :

Titulaires
Madame Michèle FOINANT (<i>Fondation CHAPTAL</i>)
Madame Sophie MELAN (<i>MAIA Val d'Oise SUD</i>)

Article 4: Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France.

Article 5: Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Paris, le 11 octobre 2017

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

IDF-2017-10-12-038

ARRÊTÉ accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles
agricoles à Madame THOMAS Carole à
MAISONCELLES EN BRIE au titre du contrôle des
structures et en application du schéma directeur régional
des exploitations agricoles

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

**accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles
à Madame THOMAS Carole
à MAISONCELLES EN BRIE
au titre du contrôle des structures
et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- 1) L'article L312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- 2) Les articles L331-1 et suivants,
- 3) Les articles R312-1 et suivants,
- 4) Les articles R331-1 et suivants,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juin 2016 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île de France,

Vu l'arrêté préfectoral IDF-n° 2017-06-19-010 du 19 juin 2017 portant délégation de signature à Madame Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative ;

Vu la demande d'autorisation d'exploiter N° 6489 déposée complète en date du 14/06/17 par Madame THOMAS Carole demeurant à la Ferme de Montgodefroy - 77580 MAISONCELLES EN BRIE ;

Vu l'avis des membres de la section « structures agricoles » de la Commission départementale d'orientation et de l'agriculture de Seine-et-Marne en date du 7 septembre 2017.

CONSIDÉRANT :

- L'absence de candidature concurrente à l'échéance du délai d'un mois à compter de la date de publication du 01/08/2017 ;
- La situation de Madame THOMAS Carole, âgée de 49 ans, mariée, mère de 2 enfants, exploitante sur 74 a de vignes ;
- Mme THOMAS Carole souhaiterait être associée exploitante au sein de la SARL CHAMPIN Père et fils, laquelle met en valeur 101 ha 45 a de grandes cultures sur les communes de MAISONCELLES EN BRIE, GIREMOUTIERS, ST FIACRE, MOUROUX et POMMEUSE. Elle y détiendra 134 parts sociales, soit 50 % des parts ;
- Que l'opération envisagée figure en priorité n°3 au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Madame THOMAS Carole, demeurant à la Ferme de Montgodefroy - 77580 MAISONCELLES EN BRIE, est autorisée à exploiter **101 ha 45 a** au sein de la **SARL CHAMPIN Père et Fils**. Les terres sont situées sur les communes de **MAISONCELLES EN BRIE, GIREMOUTIERS, ST FIACRE, MOUROUX et POMMEUSE** et correspondent aux parcelles suivantes (tableau).

Propriétaires	Surface (ha)	Communes
M. CHAMPIN André et CHAMPIN Mauricette	48 ha 52 a 67 ca	MAISONCELLES EN BRIE et ST FIACRE
Aéroport de Paris	43 ha 59 a 61 ca	MAISONCELLES EN BRIE, GIREMOUTIERS, MOUROUX et POMMEUSE
Ministère de l'Agriculture	2 ha 91 a 70 ca	MAISONCELLES EN BRIE
Ministère de l'Équipement	3 ha 36 a 45 ca	MAISONCELLES EN BRIE, GIREMOUTIERS et POMMEUSE
Mme MARNEAU Ghislaine	78 a 40 ca	MAISONCELLES EN BRIE
WIAME RM	47 a 17 ca	MAISONCELLES EN BRIE

Article 2

Le secrétaire général des affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France et les maires de MAISONCELLES EN BRIE, GIREMOUTIERS, ST FIACRE, MOUROUX et POMMEUSE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie de MAISONCELLES EN BRIE, GIREMOUTIERS, ST FIACRE, MOUROUX et POMMEUSE.

Fait à Cachan, le **12 OCT. 2017**

Pour le préfet et par délégation,

La directrice régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France

Le directeur régional et interdépartemental adjoint,

Anne BOSSY

Bertrand MANTEROLA

2/2

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

IDF-2017-10-12-037

ARRÊTÉ accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles
agricoles à Monsieur DESERT Laurent au sein de la SCEA
TLG à CHEVRU au titre du contrôle des structures et en
application du schéma directeur régional des exploitations
agricoles

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

**accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles
à Monsieur DESERT Laurent au sein de la SCEA TLG
à CHEVRU
au titre du contrôle des structures
et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- 1) L'article L312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- 2) Les articles L331-1 et suivants,
- 3) Les articles R312-1 et suivants,
- 4) Les articles R331-1 et suivants,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juin 2016 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île de France,

Vu l'arrêté préfectoral IDF-n° 2017-06-19-010 du 19 juin 2017 portant délégation de signature à Madame Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative ;

Vu la demande d'autorisation d'exploiter N° 6487 déposée complète en date du 13/06/17 par Monsieur MARTIN Grégory demeurant à Les Gros Chênes – 77640 JOUARRE ;

Vu l'avis des membres de la section « structures agricoles » de la Commission départementale d'orientation et de l'agriculture de Seine-et-Marne en date du 7 septembre 2017.

CONSIDÉRANT :

- L'absence de candidature concurrente à l'échéance du délai d'un mois à compter de la date de publication du 01/08/2017 ;
- La situation de M. DESERT Laurent, âgé de 33 ans, marié, père de 2 enfants, salarié agricole et associé exploitant gérant au sein de l'EARL SOLERS, laquelle met en valeur 186 ha 93 a de grandes cultures ;
- Que M. DESERT Laurent souhaiterait reprendre 79 ha 76 a 37 ca de terres nues sur les communes de FONTAINS, RAMPILLON et VILLENEUVE LES BORDES ;
- Que la demande est conforme aux orientations du SDREA d'Île-de-France, et notamment celles ayant pour objectif de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et de conforter ces installations une fois celles-ci réalisées, en l'occurrence celle de M. DESERT Laurent ;
- Que l'opération envisagée figure en priorité n°3 au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Monsieur DESERT Laurent, demeurant à Les Gros Chênes – 77640 JOUARRE, est **autorisé** à exploiter **79 ha 76 a 37 ca de terres au sein de la SCEA TLG** dont le siège social est situé au 4 rue de la Charmoie – 77320 CHEVRU. Les terres sont situées sur les communes de **FONTAINS, RAMPILLON et VILLENEUVE LES BORDES** et correspondent aux parcelles suivantes (tableau).

Propriétaire	Surface (ha)	Communes
M. DUCHEZEAU Yves	79 ha 76 a 37 ca	FONTAINS, RAMPILLON et VILLENEUVE LES BORDES

Article 2

Le secrétaire général des affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France et les maires de FONTAINS, RAMPILLON et VILLENEUVE LES BORDES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie de FONTAINS, RAMPILLON et VILLENEUVE LES BORDES.

Fait à Cachan, le **12 OCT. 2017**

Pour le préfet et par délégation,

La directrice régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France

Le directeur régional et interdépartemental adjoint,

Anne BOSSY

Bertrand MANTEROLA

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2017-10-11-011

Arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2017-08-25-002 portant
nomination des membres de la commission consultative
économique unique pour les aéroports de Paris-Charles
de Gaulle et Paris-Orly



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES
PMM/SC/BRR

ARRETE

modifiant l'arrêté n°IDF-2017-08-25-002 portant nomination des membres de la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE- DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** le code de l'aviation civile, notamment ses articles, R224-3 et R224-4-2, D.224-2 et D224-4 ;
- VU** la loi n°2005-357 du 20 avril 2005 modifiée relative aux aéroports ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** le décret 2007-617 du 26 avril 2007 relatif aux commissions consultatives économiques des aéroports de l'Etat et d'Aéroports de Paris ;
- VU** le décret n° 2012-468 du 10 avril 2012 relatif à la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Orly ;
- VU** le décret n° 2017-1296 du 22 août 2017 relatif aux commissions consultatives économiques des aéroports de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget ;
- VU** l'arrêté n°IDF-2017-08-25-002 en date du 25 août 2017 portant nomination des membres de la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly ;
- VU** la demande de modification du groupe Aéroports de Paris en date du 1^{er} août 2017 et le courriel de la Direction Générale de l'Aviation Civile en date du 9 octobre 2017 ;
- SUR** proposition du Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la Préfecture de la région d'Ile de-France, Préfecture de Paris ;

... / ...

5 rue Leblanc – 75911 PARIS CEDEX 15
Standard : 01 82 52 40 00 – Site Internet : www.ile-de-france.gouv.fr

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

A l'article 2 de l'arrêté susvisé, les dispositions :

« 1. En qualité de représentants d'Aéroports de Paris :

- Madame Laure BAUME, Directrice générale adjointe en charge de la Direction client ;
- Monsieur Edward ARKWRIGHT, Directeur général délégué, en charge du développement, de l'ingénierie, et de la transformation ;
- Monsieur Philippe PASCAL, Directeur général adjoint, en charge des finances, de la stratégie et de l'administration ;
- Monsieur Franck GOLDNADEL, Directeur général adjoint, en charge des opérations aéroportuaires et de l'aéroport de Paris-CDG ;
- Monsieur Franck MEREYDE, Directeur de l'aéroport de Paris-Orly ;
- Monsieur Guillaume SAUVE, Directeur ingénierie et aménagement ;
- Monsieur Philippe LABORIE, Directeur technique ;
- Monsieur Camilo PEREZ PEREZ, Responsable trafic, capacités aéroportuaires et régulation économique. »

sont remplacées par les dispositions suivantes :

« 1. En qualité de représentants d'Aéroports de Paris :

- Madame Laure BAUME, Directrice générale adjointe en charge de la Direction client ;
- Monsieur Edward ARKWRIGHT, Directeur général délégué, en charge du développement, de l'ingénierie, et de la transformation ;
- Monsieur Philippe PASCAL, Directeur général adjoint, en charge des finances, de la stratégie et de l'administration ;
- Monsieur Franck GOLDNADEL, Directeur général adjoint, en charge des opérations aéroportuaires et de l'aéroport de Paris-CDG ;
- Monsieur Marc HOUALLA, Directeur de l'aéroport de Paris-Orly ;
- Monsieur Guillaume SAUVE, Directeur ingénierie et aménagement ;
- Monsieur Philippe LABORIE, Directeur technique ;
- Monsieur Camilo PEREZ PEREZ, Responsable trafic, capacités aéroportuaires et régulation économique. »

ARTICLE 2

Le Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et dont copie sera transmise aux membres de la commission et au Directeur Général de l'Aviation Civile, ainsi qu'à :

- Monsieur le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire,
- Madame la ministre de la transition écologique et solidaire chargée des transports,

Paris, le **11 OCT. 2017**

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Michel CADOT

ANNEXE

Liste des membres de la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-CDG et de Paris-Orly

1. En qualité de représentants d'Aéroports de Paris :

- Madame Laure BAUME, Directrice générale adjointe en charge de la Direction client ;
- Monsieur Edward ARKWRIGHT, Directeur général délégué, en charge du développement, de l'ingénierie, et de la transformation ;
- Monsieur Philippe PASCAL, Directeur général adjoint, en charge des finances, de la stratégie et de l'administration ;
- Monsieur Franck GOLDNADEL, Directeur général adjoint, en charge des opérations aéroportuaires et de l'aéroport de Paris-CDG ;
- Monsieur Marc HOUALLA, Directeur de l'aéroport de Paris-Orly ;
- Monsieur Guillaume SAUVE, Directeur ingénierie et aménagement ;
- Monsieur Philippe LABORIE, Directeur technique ;
- Monsieur Camilo PEREZ PEREZ, Responsable trafic, capacités aéroportuaires et régulation économique.

2. En qualité de représentants d'organisations professionnelles du transport aérien :

- Airline Operators Committee (AOC) Paris-CDG : M. Marcel FRANGIE, Président ;
- Board of Airlines Representative in France (BAR France) : M. Jean-Pierre SAUVAGE, Président ;
- International Air Transport Association (IATA) : M. Adam RUDNY, Responsable redevances aéroportuaires ;
- Chambre Syndicale des Transports Aériens (CSTA) : M. Marc ROCHET, Président de la commission économie compétitivité ;
- Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM) : M. Alain BATTISTI, Président ;
- Airline Operators Committee (AOC) ORY : M. Luis DA CUNHA CARDOSO CLEMENTINO, Président ;
- Syndicat des Compagnies Aériennes Autonomes (SCARA) : M. Jean-François DOMINIAK, Président.

3. En qualité de représentants des transporteurs aériens :

- Air France : M. Marc VERSPYCK, Directeur général adjoint en charge des finances ;
- FedEx Express Europe : M. Daniel MEYSMANS, Conseiller principal en charge du développement aéroportuaire ;
- EasyJet Airline Company Limited : M. Aurélien VILLEVALOIS, Responsable du développement aéroportuaire ;
- Vueling Airlines S.A. : M. Bruno BESNEHARD, Directeur général France.

4. En qualité de représentants d'organisation professionnelle de l'assistance en escale :

- Chambre syndicale de l'Assistance en Escale (CSAE) : M. Claude DEORESTIS, Président.